



**Fédération des associations
de familles monoparentales
et recomposées du Québec**

584, rue Guizot Est
Montréal (Québec), H2P 1N3

Téléphone : (514) 729-6666

Télécopieur : (514) 729-6746

www.fafmrq.org

fafmrq.info@videotron.ca

**Le Conseil de la famille et de l'enfance :
Une présence inestimable pour les familles et la société québécoise !**

Mémoire présenté à la Commission des finances publiques chargée d'étudier
Le projet de loi 130 –
***Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise
de récupération et de recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du
gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en
restructurant certains organismes et certains fonds***

Janvier 2011

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

Notre Fédération existe depuis 1974. Si à l'origine elle fut mise sur pied pour regrouper les familles monoparentales, depuis 1995, elle intègre aussi dans ses rangs les familles recomposées. Aujourd'hui, la FAFMRQ regroupe une cinquantaine d'associations membres à travers le Québec.

Au fil des ans, la Fédération a mené des actions importantes visant le mieux-être des familles monoparentales et recomposées. Parmi les dossiers sur lesquels la FAFMRQ s'est penchée activement, on retrouve notamment la lutte à la pauvreté, la reconnaissance et le financement des organismes communautaires Famille, les programmes de soutien à la famille, la médiation familiale et le traitement des pensions alimentaires pour enfant.

La Fédération a également inscrit son action politique dans le cadre d'un mouvement plus large de solidarité en participant à des événements comme la *Marche du Pain et des roses* de 1995 et aux diverses éditions de la *Marche mondiale des femmes*, en 2000, en 2005 et en 2010. Depuis plusieurs années, la Fédération participe activement aux travaux du *Collectif pour un Québec sans pauvreté* et fut parmi les groupes ayant contribué, en 2002, à l'adoption de la *Loi 112 – Loi visant à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale*. De plus, la Fédération lutte, par le biais de diverses actions, afin d'assurer une meilleure accessibilité aux études pour les responsables de famille monoparentale.

En 2005, la FAFMRQ a également présenté un mémoire dans le cadre de la réforme de la *Loi sur la protection de la jeunesse* sous le titre évocateur de « *Pauvreté et préjugés : les premiers voleurs d'enfance* ». La Fédération y faisait notamment valoir l'importance de s'assurer que les parents en difficulté aient des chances réelles de se reprendre en mains avant de se voir retirer définitivement la garde de leurs enfants.

Plus récemment, la Fédération s'est impliquée, à titre d'intervenante, dans une cause visant un meilleur encadrement juridique des conjoints de fait. Nous croyons en effet que les enfants nés hors mariage, qui représentent pourtant 60 % des enfants du Québec, sont discriminés par rapport aux enfants nés de parents mariés et qu'il est temps de modifier le *Code civil du Québec* afin de remédier à cette iniquité.

La FAFMRQ a participé, et participe encore activement, à des partenariats de recherche, dont celui du *Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque* (JEFAR) de l'Université Laval et le partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles de l'Institut national de recherche – Urbanisation, Culture et Société*.

Le Conseil de la famille et de l'enfance : un partenaire précieux pour la FAFMRQ

C'est avec consternation que la FAFMRQ a appris, au printemps 2010, l'intention du gouvernement d'abolir le Conseil de la famille et de l'enfance, intention réaffirmée par le dépôt du projet de loi 130. Au fil des ans, les divers documents (avis, mémoires, rapports et autres) réalisés par le Conseil ont constitué une source précieuse d'information pour la FAFMRQ et ses membres, ainsi que pour l'ensemble des organismes communautaires Famille (OCF). En effet, dans l'accomplissement de son mandat, le Conseil a été en mesure de documenter, de façon précieuse et pertinente, plusieurs aspects de la vie des familles québécoises et de formuler des recommandations visant à améliorer leur bien-être.

À maintes reprises, la Fédération a eu l'occasion de travailler en partenariat avec le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE). L'exemple le plus récent de cette collaboration est une étude entreprise par le Conseil en 2009, et qui portait sur l'accès au logement pour les familles. Dans ce contexte, la FAFMRQ et ses associations membres avaient participé à l'élaboration et à la diffusion d'un sondage visant à mieux identifier les changements résidentiels des familles suite aux ruptures d'union et aux recompositions familiales. Les données recueillies par le biais de cet outil devaient faire l'objet d'un rapport du CFE et auraient permis de faire un portrait fort intéressant de la situation du logement pour les familles monoparentales et recomposées. Malheureusement, cette étude n'a pu être complétée et les données précieuses qu'elle aurait générées ne pourront jamais permettre de formuler des recommandations en vue d'améliorer la situation du logement pour les familles.

Un autre exemple de la précieuse contribution du Conseil en terme d'outils permettant une meilleure intervention auprès des familles sont les travaux qu'il a réalisés sur la fiscalité et les familles. Rappelons qu'un chapitre complet de l'impressionnant document intitulé « Familles et fiscalité en 26 questions » portait justement sur les questions qui touchent la fiscalité des familles recomposées. Ce document avait d'ailleurs été distribué à l'ensemble des associations membres de la FAFMRQ et fait l'objet d'une présentation, par des représentantes du Conseil, lors de la rencontre nationale de novembre 2009.

Grâce à la diversité des sujets abordés (les transitions familiales, les services de garde, la politique familiale, etc.), le Conseil est rapidement devenu une référence incontournable pour l'ensemble des acteurs œuvrant pour l'amélioration des conditions de vie des familles. La richesse des documents produits par le Conseil est en grande partie attribuable à sa capacité de se coller sur la réalité des familles, une dimension qui était notamment rendue possible par les nombreux contacts entretenus au fil des ans entre les milieux de la recherche et les milieux communautaires. De plus, en se prononçant publiquement sur des sujets aussi spécifiques que la lutte à la pauvreté, la médiation familiale, la perception automatique des pensions alimentaires, le financement des organismes familiaux et la réforme du régime québécois d'adoption, le CFE touchait directement aux préoccupations de la Fédération. D'ailleurs, au fil des ans, il a été de pratique courante pour la FAFMRQ de rencontrer régulièrement les représentant(e)s du Conseil pour des échanges d'informations et alimenter les prises de positions des uns et des autres.

Une grande perte pour les familles et la société québécoise

Avec la disparition du Conseil de la famille et de l'enfance, c'est d'une ressource précieuse dont le gouvernement se prive pour savoir comment mieux répondre aux besoins des familles. Nous ne pourrions mieux exprimer l'étendue de cette perte, pour les familles et la société québécoise, que nous l'avons déjà fait dans une lettre collective publiée dans *Le Devoir* du 24 avril 2010 :

« Le CFE est un petit organisme doté d'un budget modeste. Son rôle consultatif auprès du gouvernement est néanmoins crucial. Il est un interlocuteur attentif de tous les groupes et intervenants qui se préoccupent de la famille et de l'enfance, auprès desquels il a une fonction de rassembleur. Il contribue grandement à l'orientation des actions ministérielles concernant les familles, tout en portant un regard critique et constructif sur les lois, les politiques et les programmes en la matière. Sa contribution spécifique à la mobilisation des connaissances sur la famille sera irremplaçable. Notre équipe de recherche en partenariat multidisciplinaire et multisectoriel, Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, est née, en 1993, d'une collaboration avec le CFE. Cette longue collaboration nous permet de témoigner de la rigueur et de la compétence qui sous-tendent son action et de la richesse des échanges qu'elle stimule. La société du savoir a besoin de ce type de collaboration.

Avec l'abolition du CFE et de plusieurs autres organismes consultatifs, le gouvernement libéral ferme des canaux importants de communication avec les membres de la société civile qu'il réduit aux rôles de contribuables ou de consommateurs ou, dans le cas des associations et autres organismes, qu'il traite comme autant de lobbies qui doivent négocier ses faveurs. »

En guise de conclusion...

Qui assumera désormais le mandat, qui fut celui du CFE depuis sa création en 1997, de « saisir le ministre sous forme d'avis de toute question relative à la famille et à l'enfance qui mérite l'attention ou une action du gouvernement et lui soumettre ses recommandations » ? Lors de l'étude des crédits budgétaires 2010-2011, le ministre de la Famille avait annoncé que le Ministère tiendrait des assises annuelles sur les dossiers famille. Reste à voir de quelle façon s'articuleront ces rencontres et à qui seront confiés les mandats de concertation, de recherche et de consultation qui étaient assumés par le Conseil. Mais peu importe la structure qui sera mise en place au sein du ministère de la Famille et des Aînés, on peut difficilement s'attendre à ce qu'elle bénéficie de la même autonomie et de la même indépendance que le CFE. Il s'agit là d'un risque évident de déficit démocratique.